

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

CONSEIL REGIONAL DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

EAST REGIONAL COUNCIL

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°~~002~~/AAMI/CR_ES/2022 DU
130 AOUT 2022 POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UN CABINET/BUREAU
D'ETUDES CHARGE D'ELABORER L'ETUDE-BILAN DE RECUPERATION ET
D'EVALUATION DES CAHIERS DES CHARGES DES EXPLOITANTS
FORESTIERS ET MINIERS DANS LA REGION.**

I. CONTEXTE

La Région de l'Est s'étend sur une superficie de 109 002 km², soit 23% du territoire national, près du quart de la superficie totale du Cameroun. C'est la Région la plus vaste du pays. Elle est limitrophe au nord par la Région de l'Adamaoua, au sud par la République du Congo, à l'est par la République Centrafricaine et à l'ouest par les Régions du Centre et du Sud. Elle compte quatre (04) Départements, à savoir, la Boumba-et-Ngoko, avec pour Chef-lieu la ville de Yokadouma, la Kadey, avec pour Chef-lieu la ville de Batouri, le Lom-et-Djerem, avec pour Chef-lieu la ville de Bertoua et le Haut-Nyong, avec pour Chef-lieu la ville d'Abong-Mbang, trente-trois (33) Arrondissements et trente-trois (33) Communes.

Selon le BUCREP, la Population de la Région était estimée en 2019 à 1 152 276 habitants en 2019, avec 574 671 hommes (49,87%) contre 577 605 femmes (50,13%). La grande partie de cette population vit en milieu rural (plus de 8 personnes sur 10). Une densité estimée à 10,6 habitants/km².

La Région présente trois (03) grandes zones de végétation: la zone forestière qui occupe 84% de la Région, la zone de transition, la forêt-savane et la zone de savane. Elle jouit d'un climat de type guinéen forestier dans la partie sud et soudanien dans la partie nord, avec quatre saisons : une grande saison des pluies, une grande saison sèche, une petite saison de pluies et une petite saison sèche,

La Région de l'Est est connue et reconnue comme l'une des plus riches du pays. Elle regorge de nombreuses ressources naturelles, des potentialités énormes et des atouts multiples : ressources en terres, sols, ressources en eau, ressources forestières et fauniques, biodiversité, ressources énergétiques, ressources halieutiques, ressources minières, etc.

Le potentiel forestier de la Région constitue plus de la moitié du patrimoine forestier national. Elle compte 59% des UFA (63 UFA sur 117, soit 4 071 879 ha), 37% de Forêts Communales (22 Forêts Communales sur 66, soit 654 439 ha), 81 Forêts Communautaires sur 266, soit plus de 23 000 ha , environ 46 Ventes de

Coupe, soit 97 714 hectares et 34% des Aires Protégées du Cameroun (06 sur 25, soit une superficie totale de 1 656 535 hectares).

Mais, en dépit de ces importantes ressources minières, forestières et fauniques, l'impact de leur exploitation sur le développement économique, social et culturel de la Région reste encore globalement faible. Les populations de la Région figurent parmi les plus pauvres du pays. D'après le résultat de la troisième Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM 3, 2007), le taux de pauvreté dans la Région se situe autour de 50,4% alors que, sur le plan national, il est de 39,9%, traduisant le niveau de pauvreté générale de la population.

La Région étant investie d'une mission générale de progrès économique et social de son territoire, elle souhaite rassembler, analyser et évaluer l'état de mise en œuvre des cahiers de charges des entreprises forestières actives dans la Région. C'est dans ce cadre que s'inscrit la réalisation de cette étude.

II. OBJET DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif général de rassembler, d'analyser et d'évaluer la mise en œuvre effective des Cahiers des Charges des entreprises forestières et minières en activité dans la Région et proposer des actions susceptibles d'être menées par le Conseil Régional de l'Est pour accroître l'impact socioéconomique de l'exploitation des ressources minières et forestières sur le progrès économique et social de la Région de l'Est.

III. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Il est question de :

- Recenser tous les titres d'exploitation forestière et minière en activité dans la Région de l'Est (Pour la forêt : UFA, Forêts Communales, Ventes de Coupe, Petits Titres et Forêts Communautaires ; pour les mines :) ;
- Produire une carte générale des titres d'exploitation forestière et minière en activité dans la Région de l'Est ;
- Rassembler les Cahiers de Charges, les Conventions de Gestion et les Plans d'Aménagement et de Gestion des Unités Forestières d'Aménagement (UFA), des Forêts Communales et des Forêts Communautaires ; et toutes les Autorisations d'exploitation des ressources minières dans la Région ;
- Faire une analyse approfondie des droits des Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes et Région) et des Communautés Villageoises Riveraines dans les textes régissant la gestion des ressources forestières et fauniques et dans les Cahiers de Charges, les Conventions de Gestion et les Plans d'Aménagement et de Gestion des Unités Forestières d'Aménagement (UFA), des Forêts Communales et des Forêts Communautaires ; et les Autorisations d'exploitation des ressources minières dans la Région ;
- Evaluer l'application effective des dispositions des textes relatives aux droits des Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes et Région) et des Communautés Villageoises Riveraines dans la gestion des forêts ;

- Evaluer l'application effective des dispositions des Cahiers de Charges, des Conventions de Gestion et des Plans d'Aménagement et de Gestion des Unités Forestières d'Aménagement (UFA), des Forêts Communales et des Forêts Communautaires dans la Région de l'Est ; et des Autorisations d'exploitation des ressources minières dans la Région ;

- Evaluer l'impact de l'exploitation des ressources minières et de la gestion des Unités Forestières d'Aménagement (UFA), des Forêts Communales et des Forêts Communautaires dans la Région de l'Est sur le développement économique de la Région de l'Est ;

- Proposer les actions susceptibles d'être menées par le Conseil Régional de l'Est pour accroître l'impact de l'exploitation des ressources minières et de l'exploitation des forêts sur le progrès économique et social de la Région de l'Est

IV. CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

Le soumissionnaire devra remplir les critères ci-après :

1. être une Entreprise de droit camerounais ;
2. justifier des capacités administratives et techniques requises, notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme ;
 - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé ;
 - Disposer du personnel conforme aux prescriptions du présent AAMI.

IV.1. Critères éliminatoires

- Pièce du dossier administratif absente ou non conforme après 48 heures accordées ;
- fausse déclaration, pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- absence d'au moins une référence ;
- absence de l'engagement sur l'honneur de la connaissance de l'environnement de travail.

IV.2. Critères essentiels

L'offre technique fera l'objet d'une évaluation sur 100 points suivant les critères ci-après :

- | | |
|-------------------|-----------|
| - Références..... | 20 points |
| - Personnel..... | 80 points |

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront retenus.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les soumissionnaires qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes :

V.1 Volume A (Pièces administratives)

Le « **Volume A** » comportera les pièces administratives suivantes et datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis :

- la déclaration de manifestation d'intérêt du cabinet/bureau d'études faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signataires ;
- l'attestation de non redevance ;
- le statut ou texte qui justifie l'existence du/des candidat(s) en cas de regroupement ;
- une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du Soumissionnaire ;
- l'agrément pour les études d'impact environnemental et social et pour les audits environnementaux.

Nota benne : l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées après 48 heures entraînera l'élimination du candidat.

V.2 Volume B (Dossier Technique)

V.2.1 Expérience du Cabinet

Le Cabinet devra disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience générale.

V.2.2 Références du Candidat

Le candidat qui doit avoir une existence établie depuis au moins cinq (05) ans, devra justifier ses références déclinées comme suit :

- deux (02) contrats dans la réalisation des études similaires avec une structure publique ou privée d'au moins 5 millions de FCFA.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque prestation devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant la première et la dernière page, les attestations de service fait ou les procès-verbaux de réception ou recettes techniques correspondants délivrés par les organes compétents (les documents devront être clairs et lisibles).

V.2.3 Profil du personnel

Le candidat fournira la liste un personnel qu'il compte mobiliser pour la mission à savoir :

-- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) dans l'un des domaines suivants : ingénierie minière, sciences forestières, droit de l'environnement, anthropologie, sociologie, science politique, sciences économiques ou tout autre domaine connexe ;

- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins dix (10) ans avec une parfaite maîtrise de la politique et de la législation forestière du Cameroun, la fiscalité forestière, le volet social de l'aménagement forestier, les droits des CTD et des Communautés Villageoises Riveraines des questions de décentralisation et de développement local ;

- Avoir une bonne connaissance de la Région de l'Est et de la problématique de l'impact socioéconomique de l'exploitation minière et de la gestion des forêts sur le développement local et l'amélioration des conditions générales de vie des Communautés Villageoises Riveraines ;

- Très bonnes capacités de travail en équipe, d'analyse, de synthèse et de rédaction des rapports d'étude ;

- Avoir une bonne connaissance du Français.

V.2.4 Autorisation vérification des déclarations

Cette autorisation signée par le Directeur Général de l'entreprise ou du Mandataire du groupement devra permettre à Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Est, Maître d'Ouvrage, de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations et déclarations faites par le postulant dans le cadre de cet AAMI.

V.2.5 Engagement sur l'honneur de la connaissance de l'environnement de travail

Cet engagement, signée par le Directeur Général de l'entreprise ou du Mandataire du groupement, devra indiquer que le candidat maîtrise l'environnement dans lequel il sera appelé à exécuter cette prestation au cas où il serait l'adjudicataire du contrat y relatif.

VI. GRILLE D'EVALUATION

La grille d'évaluation est composée des éléments ci-après :

a) Expérience et références de l'entreprise (sur 20 points)

- Ancienneté de l'entreprise \geq 10 ans : **10 points** ;
- Une référence justifiée de deux (02) marchés dans la réalisation des études d'impact environnemental et social avec une structure publique ou privée d'un individuel d'au moins 10 millions de FCFA : **10 points (5 points par justificatif)**.

b) Personnel (sur 80 points)

1.1	Formation		
	Niveau	<Bac+5	\geq Bac+5
	Point	0	20
Expérience générale			
1.2	Niveau	< 10 ans	\geq 10 ans
	Point	0	20
1.3	Bonne connaissance de la Région de l'Est et de la problématique de l'impact socioéconomique de l'exploitation minière et de la gestion des forêts sur le développement local et l'amélioration des conditions générales de vie des Communautés Villageoises Riveraines		
	Niveau	Bas	Moyen
	Point	0	10
1.4	Capacité de rédaction et connaissance du français		
	Niveau	Bas	Moyen

	Point	0	10	20
--	-------	---	----	----

VII. RECEVABILITE ET DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Les dossiers de candidatures comporteront les volumes 1 et 2, rédigés en Français ou en Anglais. Ils devront être remis en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, sous plis fermé et scellé à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, sis au carrefour CRTV, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 – 695 19 90 45 - Fax: (237) 222 24 19 30 au plus tard, le 13 SEPT 2022 à 13 heures précises, (heure locale), avec la mention :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 502/AAMI/CR_ES/2022
DU 30 AOUT 2022 POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UN CABINET/BUREAU
D'ETUDES CHARGE D'ELABORER L'ETUDE-BILAN DE RECUPERATION ET
D'EVALUATION DES CAHIERS DES CHARGES DES EXPLOITANTS
FORESTIERS ET MINIERS DANS LA REGION»**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des offres se fera le _____ à 10 heures dans la salle de réunion à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon.

VIII. PUBLICATION DE RESULTATS

L'Avis d'Appel d'Offres tiendra lieu de publication des résultats de la pré-qualification.

Les entreprises retenues à l'issue du présent AAMI seront consultées dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint y afférent, lot unique conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE
L'EST



Wouamane Mbélé